

CARTE CARNAVAL

VOTRE OPTION COLLECTION À
1 € LA PREMIÈRE ANNÉE
POUR TOUTE NOUVELLE SOUSCRIPTION OU MONTÉE EN GAMME DE CARTE⁽¹⁾



Carte Carnaval VISA PREMIER



Carte Carnaval VISA

BON DE SOUSCRIPTION (2)

Mme M.

Prénom _____ Nom _____

Date de naissance : ___ / ___ / ___ ; Tél. : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

- Souhaite réserver une Carte Carnaval VISA
 Souhaite réserver une Carte Carnaval VISA PREMIER

Signature :



**AGENCE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DUNKERQUE**
2 BOULEVARD SAINTE BARBE
59140 DUNKERQUE
03.28.58.57.00

DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'ÉQUIPE  SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

* Offre non cumulable avec les autres offres Société Générale, valable dans les agences participantes jusqu'au 31/03/2014 pour toute nouvelle souscription de carte ou montée en gamme, sous réserve de l'acceptation par la banque et dans la limite des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Conditions en vigueur au 01/03/2013. (1) Le prix de l'option Collection « Carnaval », 12 € l'année suivante s'ajoute à votre cotisation carte. (2) Ces informations sont nécessaires pour le traitement de votre demande. Elles sont destinées, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, à Société Générale pour des besoins de gestion de la relation bancaire, prospection, animation commerciale et études statistiques et patrimoniales. Elles pourront être communiquées par Société Générale à ses partenaires contractuels ainsi qu'aux entités de son groupe, à des fins de gestion ou de prospection commerciale. Société Générale a pris les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations transmises. Vous pouvez nous faire communiquer et faire rectifier, le cas échéant, l'ensemble des informations vous concernant. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer à ce que ces informations fassent l'objet d'un traitement. Vous pouvez également vous opposer sans frais et sans motif, à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale en cochant dans à présent la case ci-contre ☐. Vos droits d'accès, de rectification et d'opposition peuvent être exercés auprès de votre agence.12/2013